



Séance du 27 octobre 2022

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Dominique SCHMITTHEISLER, Rémy FRISON, Corine VOGEL.

Absents excusés : Cornelia ROTT (donne pouvoir à Michel LINGER), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Francis WOEHL (donne pouvoir à Françoise BRAUN), Liliane JUNKER (donne pouvoir à Corine VOGEL), Bruno ROTT (donne pouvoir à Rémy FRISON).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

OBJET : 2. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points d'actualités.

- **Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG (CCPW), EPF d'Alsace et PETR :**

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal que lors du dernier conseil communautaire d'octobre 2022 il a été désigné comme Vice-Président en charge du Tourisme en remplacement de Mme Stéphanie KOCHERT, élue députée aux dernières élections législatives. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil municipal que suite à la volonté de Monsieur Bertrand WAHL – Maire de HUNSPACH – de se mettre en retrait d'une partie de ses fonctions pour raison de santé, il a été désigné comme représentant titulaire auprès de l'EPF d'Alsace. Il remplacera aussi M. WAHL auprès du PETR concernant le plan climat.

- **Pistes cyclables – avancée des travaux :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux concernant l'itinéraire cyclable HATTEN / WISSEMBOURG normalement prévus début novembre 2022 ont en fait débutés début octobre 2022. Monsieur le Maire en profite pour remercier M. Marc BECKER de son intervention auprès des exploitants pour faciliter les opérations.

- **ECOQUARTIER :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la présentation du dossier de SEEBACH dans le cadre de la candidature de la commune pour obtenir le label ECOQUARTIER. Cette soutenance est intervenue le 20 octobre 2022 devant les experts mandatés par l'Etat. Une décision devra intervenir avant fin novembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

